

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 27 mai 2011

La journée des partenaires du vendredi 27 mai 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **Le principe de la ségrégation des marchandises conteneurisées**

Madame la Directrice a rappelé une fois de plus le principe de la ségrégation des marchandises conteneurisées. Les produits alimentaires, les médicaments ne doivent pas être chargés dans un même conteneur avec des moteurs, des huiles industrielles, etc.

Elle a précisé que les conteneurs dans lesquels on constaterait la présence d'un véhicule et de beaucoup de marchandises diverses seraient soumis à une visite physique systématique intégrale, avec paiement d'amende et redressement de la valeur en cas de minoration.

- **Le professionnalisme exigé dans les activités d'importation et de transit**

Madame la Directrice a également rappelé que l'importation à caractère commercial, doit être, comme le transit, une affaire de professionnels.

Elle a déploré le fait que des non professionnels s'engagent dans des opérations d'importation à caractère commercial, ainsi que le recours des usagers aux transitaires non agréés, tout en soulignant que si les maisons de transit ne saisissaient pas les déclarations des « ambulants », le phénomène aurait disparu depuis longtemps.

Madame la Directrice a regretté que les importateurs ne participent pas souvent aux Journées des partenaires et a souhaité par ailleurs que la Direction du Commerce puisse

vulgariser davantage les dispositions réglementaires concernant l'importation de marchandises.

- **L'édition de fausses déclarations en douane par des officines de faussaires**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que le Service dispose de moyens pour distinguer une déclaration authentique d'une fausse déclaration.

Les fausses déclarations seront saisies dans le système, avec paiement d'amende et engagement des poursuites pour faux et usage de faux.

- **La mise à jour des positions tarifaires**

Les partenaires qui rencontreraient des problèmes liés à la mise à jour des positions tarifaires ont été invités à se rapprocher du SEPI pour des solutions techniques appropriées.

Madame la Directrice a souligné qu'il est dans l'intérêt des usagers de signaler un problème auquel ils sont confrontés avant que le Service ne s'en aperçoive et prenne des sanctions.

- **La délocalisation du Parc autos**

Monsieur Bertrand CODRON, Directeur Général Adjoint de CONGO TERMINAL a informé l'assistance de la délocalisation du Parc autos dans l'enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire.

Le Colonel Raphaël Albert DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, a souhaité que le Service puisse procéder à une visite des lieux, pour s'assurer de la conformité avec la réglementation douanière.

- **Les paiements par chèque**

Madame la Directrice a rappelé que la Recette Principale des Douanes et le Service des Finances et du Matériel doivent être très vigilants en ce qui concerne l'authenticité et la provision des chèques, ainsi que la conformité avec les opérations apurées.

- **Les difficultés informatiques rencontrées par une importatrice lors de la saisie de la déclaration en douane**

Une importatrice a évoqué les difficultés informatiques rencontrées lors de la saisie de la déclaration en douane et s'est inquiétée au sujet des frais supplémentaires occasionnés par ce retard.

Le Chef du SEPI a souligné qu'un problème technique, qui avait surgi lors du transfert des données de l'AV, n'a pas pu être réglé à ce jour, malgré les efforts déployés par les techniciens de COTECNA et de la Douane.

Madame la Directrice a instruit le Chef du Bureau Principal Port et le Chef du SEPI à trouver une solution dans la journée.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h00.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**